

Une observation faite cet après-midi m'a poussé à relater ces faits. On a laissé entendre que la mesure adoptée en 1935 ne visait pas à parer temporairement à une situation critique. Le texte du hansard, cependant, révélera que tel fut bien l'objectif visé et le seul motif d'action. La mesure avait pour but de parer à une situation critique dans le pays à ce moment particulier. Le premier ministre de l'époque précisa bien clairement que le gouvernement canadien avait le pouvoir, en vertu de la mesure, d'en suspendre l'application n'importe quand par décret du conseil et que le régime au pouvoir à la suite des élections de 1935 pourrait l'exercer, qu'il fût conservateur ou libéral.

Lors de l'application de la loi de 1935, l'expérience démontra qu'elle ne faisait que permettre la livraison du blé lorsque le prix fixé était supérieur au cours mondial. Son unique effet fut d'assurer le paiement d'un boni de quelques cents déterminé précisément par l'écart entre le prix mondial et le prix fixé. L'année 1938 nous fournit une deuxième expérience. En 1935, sous l'empire de la loi, le boni versé aux cultivateurs fut de 4c. Or, en 1935, les cours ne furent pas aussi bas que l'année précédente, non plus qu'en 1938. Alors que la récolte de 1935 avait été attaquée par la rouille, la répartition fut assez égale dans tout le pays et la disparité ne fut pas considérable. Son application n'a comporté aucune inégalité marquée. Mais en 1938, les difficultés occasionnées par les primes de 1931 se sont grandement compliquées du fait que la différence entre le prix mondial et le prix fixé était de 15 ou 20 cents le boisseau. Les inégalités découlant du système de primes ont convaincu le Gouvernement qu'il convenait d'apporter des modifications au mode d'assistance que nous pourrions décréter ici.

Il a été question de la délégation de l'Ouest venue récemment à Ottawa pour nous prier de fixer à nouveau le prix à 80 cents. Sans prétendre que les agriculteurs de l'Ouest canadien devraient toucher moins de 80 cents pour leur blé, je répète qu'au cours des trente dernières années le prix sur la ferme à l'agriculteur de l'Ouest s'est établi en moyenne à 95 cents le boisseau de blé n° 1 du Nord. Je ne voudrais pas inaugurer un mode de vente qui aurait pour effet de valoir aux cultivateurs de l'Ouest, pendant les trente ans à venir, une moyenne inférieure à celle des trente dernières années.

M. PERLEY: Je suppose que le ministre adoptera mon plan.

L'hon. M. GARDINER: Je ne suis pas bien sûr que le plan proposé par mon honorable ami atteindrait le but que je vise. Le

[L'hon. M. Gardiner.]

résultat obtenu jusqu'ici n'a pas été obtenu par son plan, mais par une série d'autres méthodes.

Je me permettrai d'esquisser quelques commentaires sur la manière d'agir de ceux qui sont venus nous demander de fixer le prix du blé à 80 cents. Avant que cette campagne fût lancée, le Gouvernement n'avait pas formulé la politique qu'il avait mise à l'étude dès le dépôt du rapport de la commission Turgeon. Si nous n'en avons fait part ni au public ni à la Chambre des communes, ce n'est pas parce que nous sommes restés inactifs. Nous avons eu des entretiens avec des commissions, des délégations des différentes associations agricoles de l'Ouest; nous avons consulté d'autres personnes appartenant à d'autres branches du commerce et nous avons analysé la question sous tous les angles imaginables. Une conférence s'est réunie à Winnipeg en décembre dernier et j'ai ici le compte rendu de ses délibérations. Ces pourparlers ont abouti à l'analyse du coût de production du blé dans l'Ouest et autres questions connexes. Je donnerai lecture d'un exposé présenté sur la méthode actuelle d'écouler notre blé par une autorité aussi éminente que le Dr Mackintosh de l'Université Queen's. Voici ce qu'il déclare, à la page 88:

Quant à la Commission du blé, je doute fort que l'Est en général ait une attitude bien nette à son endroit. J'ose dire qu'il n'aime pas à voir garantir, comme politique permanente envisagée, si toutefois on la projette, un prix supérieur au cours du marché, et cela non pas parce que l'Ouest recevrait trop, mais parce qu'il lui semble que cette politique ne s'appuierait pas sur une base stable.

J'espère que les quelques remarques que j'ai faites à ce sujet, ainsi que sur les inégalités de distribution, sont conformes à l'opinion du docteur Macintosh qui croit que cette politique n'a pas de base stable.

Je parlerai maintenant des déclarations du professeur Hope sur le même sujet, déclarations qui ont été citées plusieurs fois en cette Chambre. Je cite deux phrases que je relève à la page 240:

Je puis ajouter quelques mots au sujet du système de bonis en vigueur cette année. Il coûtera peut-être 60 millions de dollars au gouvernement fédéral, nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, je pense que c'est à peu près le genre de bonis le plus injuste qu'on puisse donner aux agriculteurs de l'Ouest, car il donne à celui qui récolte beaucoup et ne donne rien à celui qui n'a pas de récolte.

Voici donc deux personnages éminemment autorisés,—l'un d'eux a été attaché à l'une de nos universités de l'Ouest avant de venir dans l'Est et l'autre est encore attaché à l'une de nos universités de l'Ouest—qui expriment leur